

**C'est  
quoi ?**

Une marque attestant de notre conformité au référentiel national qualité.

**Quels  
critères ?**

- Critère 1 :** Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- Critère 2 :** L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations.
- Critère 3 :** L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- Critère 4 :** L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Critère 5 :** La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- Critère 6 :** L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Critère 7 :** Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

**Qui est  
concerné ?**

Tous les organismes de formation continue ou par apprentissage, les centres de bilans de compétences et les organismes proposant des accompagnements VAE, s'ils mobilisent des fonds publics ou mutualisés.

- ▶ *L'association SEPR* est concernée au titre de ses deux CFA (LYON et ANNONAY) pour les activités relevant de l'apprentissage.
- ▶ *SEPR Entreprises et formations* au titre des activités de formation continue.

**Quand ?**

La certification de la SEPR a été attribuée le 23 décembre 2020.

**Quelle  
validité ?**

Jusqu'au 22 décembre 2024 (à titre dérogatoire, les organismes qui ont obtenu une certification avant le 31/12/2020 bénéficient d'une durée de validité de quatre ans au lieu de trois).

À l'issue de cette période de validité un audit de renouvellement sera nécessaire. Entre-temps un audit intermédiaire sera réalisé fin 2022.

**Plus d'infos ici**

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>